

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
200^e année
8 février 2024
n° 5 / 8026^e
pages 209 à 256



CHRONIQUE / Santé publique et numérique

Avorter à l'ère numérique : l'exercice d'un droit en peine

> Céline Castets-Renard et Caroline Lequesne

221

ÉDITORIAL

209 Du tableau noir..., Xavier Henry

ACTUALITÉS

- 212 Liquidation judiciaire (cession): transfert des contrats de travail
- 214 Données personnelles (condamnation): durée de conservation et effacement
- 215 Sursis probatoire (obligations): interdiction de quitter le territoire national
- 217 Accord collectif (nullité): fin de mandat des délégués syndicaux

POINT DE VUE

219 Une jurisprudence constitutionnelle trop « à cheval » sur les « cavaliers législatifs » ?,
Pierre Esplugas-Labatut

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 228 **Panorama:** Droit des étrangers et de la nationalité, *Olivera Boskovic, Sabine Corneloup, Fabienne Jault-Seseke, Natalie Joubert et Karine Parrot*
- 242 **Notes:** L'unanimité chasse l'abus du droit de vote, *note sous Com. 8 nov. 2023, Jean-François Hamelin*
- 247 De la résiliation du bail rural en cas de cessation de la participation du preneur aux travaux de la société exploitant les biens mis à sa disposition, *note sous Civ. 3^e, 12 oct. 2023 [2 arrêts], Jean-Jacques Barbière † et Franck Roussel*
- 251 Affaire UBS: retours sur le délit de démarchage bancaire ou financier illicite et sur la confiscation applicable au délit de blanchiment, *note sous Crim. 15 nov. 2023, Jérôme Lasserre Capdeville*

ENTRETIEN

256 Ghislain Poissonnier – Quelles obligations pour l'Azerbaïdjan à l'égard de la population du Haut-Karabakh ?

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

Version numérique incluse*



322405



Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
OLIVIER CAMPENON
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KRAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 064,90 € TTC

Étranger : 1 109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Février 2024

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Xavier Henry

Du tableau noir...

209



ACTUALITÉS

212

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Autorité de la concurrence (recours):
proposition d'engagements, *Com.* 31 janv. 2024

Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire (cession): transfert
des contrats de travail, *Soc.* 31 janv. 2024

Propriété intellectuelle

Dessin et modèle (enregistrement):
présomption en faveur du déposant,
Com. 31 janv. 2024

213

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Contrat d'enseignement (résiliation): motif
légitime et impérieux, *Civ.* 1^{re}, 31 janv. 2024

Assurance (clause d'exclusion): pertes
d'exploitation (Covid-19), *Civ.* 2^e, 25 janv. 2024

Contrat (résolution pour inexécution): mise en
demeure avant notification, *Civ.* 3^e, 25 janv. 2024

Famille-Personne-Succession

Communauté de biens (dettes): non-renvoi
d'une QPC, *Civ.* 1^{re}, 31 janv. 2024

214

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Données personnelles (condamnation):
durée de conservation et effacement,
CJUE 30 janv. 2024

215

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Cumul de peines (loi du 30 juillet 2020):
application dans le temps, *Crim.* 31 janv. 2024
Sursis probatoire (obligations): interdiction de
quitter le territoire national, *Crim.* 31 janv. 2024

Procédure pénale

Extradition (prohibition): risque réel de peine
de mort (Tunisie), *Crim.* 30 janv. 2024

216

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

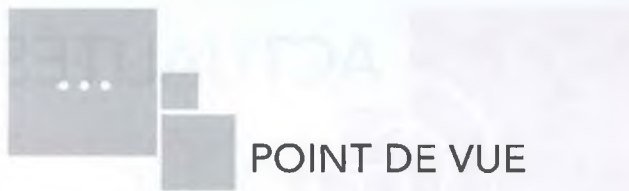
Contrat de travail (transfert): marché de
prestation de services, *Soc.* 31 janv. 2024
Conseiller prud'homme (formation): imputation
sur le temps de travail, *Soc.* 31 janv. 2024
Comité social et économique (compétence):
coût final de l'expertise, *Soc.* 31 janv. 2024
Accord collectif (nullité): fin de mandat des
délégués syndicaux, *Soc.* 31 janv. 2024

218

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Voie d'exécution

Expulsion (procès-verbal d'huissier): portée de
la force probante, *Civ.* 1^{re}, 31 janv. 2024



- 219 Une jurisprudence constitutionnelle trop « à cheval » sur les « cavaliers législatifs » ?
par Pierre Esplugas-Labatut



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

- 221 Avorter à l'ère numérique : l'exercice d'un droit en peine
par Céline Castets-Renard et Caroline Lequesne

PANORAMA

- 228 Droit des étrangers et de la nationalité décembre 2022 – décembre 2023
par Olivera Boskovic, Sabine Corneloup, Fabienne Jault-Seseke, Natalie Joubert et Karine Parrot

NOTES

- 242 L'unanimité chasse l'abus du droit de vote,
note sous Com. 8 nov. 2023
par Jean-François Hamelin
- 247 De la résiliation du bail rural en cas de cessation de la participation du preneur aux travaux de la société exploitant les biens mis à sa disposition,
note sous Civ. 3^e, 12 oct. 2023 [2 arrêts]
par Jean-Jacques Barbière † et Franck Roussel
- 251 Affaire UBS: retours sur le délit de démarchage bancaire ou financier illicite et sur la confiscation applicable au délit de blanchiment, *note sous Crim. 15 nov. 2023*
par Jérôme Lasserre Capdeville



ENTRETIEN

- 256 Ghislain Poissonnier – Quelles obligations pour l'Azerbaïdjan à l'égard de la population du Haut-Karabakh ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr